

Tard le samedi soir, nous avons tenu une réunion sur les problèmes ayant trait au sucre. Bien que la situation ne soit pas définitivement réglée, la réunion a sûrement contribué à trouver une solution satisfaisante sous peu. Des deux côtés de la frontière, on fait valoir des arguments concernant le préjudice subi par l'industrie sucrière. Tant que la situation ne sera pas réglée, ce préjudice économique ne fera que croître.

Nous avons aussi discuté des pêches, de la sidérurgie et des irritants qui subsistent dans le commerce céréalier entre le Canada et les États-Unis.

Bref, la réunion de Huntsville s'est avérée très productive. Nous connaissions déjà assez bien les démocrates les plus influents et, à titre de coprésident de la section Canada-États-Unis, avec le député Joe Comuzzi, il m'était facile de téléphoner pour échanger des opinions et trouver des solutions. Je pourrais citer des exemples d'accords mutuellement satisfaisants que nous avons conclus concernant certains irritants internationaux.

Le sénateur Grafstein assistait aussi aux réunions et il a fait une contribution utile en faisant la connaissance des membres de la délégation américaine. Je suis certain que nous pouvons envisager d'autres échanges et d'autres accords mutuellement satisfaisants.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, le sénateur Olson a eu la gentillesse de mentionner ma participation à la réunion de Huntsville. J'aimerais discuter d'un point auquel le sénateur Olson n'a pas fait allusion.

J'ai assumé un rôle plus actif dans ce projet, à la demande du sénateur Olson. Ce fut une expérience intéressante et stimulante. J'ai été et je demeure étonné des idées fausses qu'ont les législateurs américains sur le Canada et sur nos politiques gouvernementales. Je sais que les Canadiens ont aussi beaucoup d'idées erronées sur les États-Unis, mais la plupart des sénateurs ont passé un bon moment aux États-Unis et connaissent assez bien les politiques et les processus qui ont cours dans les secteurs public et privé chez nos voisins.

Toutefois, l'inverse n'est pas vrai, malgré le fait que, comme l'ont mentionné plusieurs premiers ministres canadiens au fil des années, nous partageons la plus longue frontière non défendue, nous avons beaucoup en commun et nos échanges commerciaux sont les plus importants au monde.

Je tiens à porter ce point à l'attention du Sénat. Lors de la rencontre à caractère officiel qui a eu lieu à Huntsville, certains d'entre nous ont pu passer du temps en privé avec nos homologues américains. C'est ainsi que j'ai invité un important républicain de la Chambre des représentants et un autre du Sénat américain à venir passer quelques heures à Toronto. Ni l'un ni l'autre n'avait été à Toronto auparavant. Ils connaissaient la ville essentiellement à cause des Blue Jays. Je me suis dit que c'était une belle occasion de passer quelques heures avec eux.

Nous sommes d'abord aller déjeuner à la tour du CN, d'où ils ont eu une belle vue d'ensemble de la ville. Ensuite, je leur ai fait visiter la ville en auto durant quelques heures. Je les ai conduits dans les quartiers de la ville où il y a beaucoup de logements sociaux. Je les ai amenés dans les pires coins de la ville, là où beaucoup d'entre nous se sentiraient mal à l'aise car les logements publics ne sont pas à la hauteur des normes que nous souhaiterions pour ce type de logements.

• (1200)

Je disais constamment «nous passons maintenant dans l'un des pires quartiers de la ville», et, de leur côté, ils répliquaient «est-ce vraiment le pire secteur de la ville?» Je leur répondais que oui. Bien sûr, ces secteurs ne se comparent pas aux secteurs les plus ravagés de New York, Detroit, Houston, Los Angeles, Chicago ou Miami, que j'ai tous traversés rapidement en auto.

Puis, nous avons parlé de l'assurance-maladie. Ils m'ont dit qu'ils avaient examiné le régime canadien et qu'ils étaient arrivés à la conclusion qu'il ne convenait pas aux États-Unis parce qu'il ne fonctionnait pas. Il ne fonctionnait pas parce que la recherche n'était pas bonne, que les services n'étaient pas bons et que l'on ne s'occupait pas bien des patients, soit la liste complète des défauts que l'on reproche à notre régime d'assurance-maladie.

Devinez quoi? Après avoir vu des hôpitaux, leur organisation et l'efficacité de certains services, beaucoup ont dit qu'ils ignoraient beaucoup de choses, qu'ils étaient étonnés et qu'ils étaient désolés de comprendre si mal notre système. Un sénateur s'est intéressé tout particulièrement à l'assurance-maladie et, à la fin, son opinion avait changé.

Je raconte cela comme une anecdote personnelle puisque, comme le sénateur Olson l'a fait remarquer, nous, les sénateurs, pouvons faire beaucoup, tout particulièrement au sein d'institutions comme le comité canado-américain, pour faire tomber les horribles préjugés des Américains sur nos programmes publics. Peut-être pouvons-nous aussi changer les fausses idées que se font de ces programmes quelques extrémistes radicaux au Canada même.

(Sur la motion du sénateur Berntson, le débat est ajourné.)

LE RAPPORT CIVIL JUSTICE REVIEW

INTERPELLATION—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Anne C. Cools, ayant donné avis le jeudi 22 juin 1995:

Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur le premier rapport intitulé *Civil Justice Review*, une étude du système de droit civil en Ontario réalisée conjointement par la Cour de justice de l'Ontario et le ministère du Procureur général de l'Ontario, co-présidée par l'honorable juge Robert Blair et le sous-procureur général adjoint, Mme Sandra Land, et plus particulièrement sur le chapitre 16, intitulé *Focus on Family Law*; ainsi que sur les tendances récentes dans la pratique du contentieux civil et du droit de la famille, et l'évolution de la jurisprudence dans les litiges matrimoniaux et les litiges touchant la garde des enfants; et l'utilisation de malveillance, mensonges, fausses déclarations sous serment et parjure dans les procédures judiciaires en droit de la famille.

— Honorables sénateurs, je veux, aujourd'hui, attirer l'attention du Sénat sur certaines pratiques et tendances dans l'exercice du droit de la famille en Ontario. Il semble que de nombreux avocats sont favorables à ces pratiques et que celles-ci sont tellement courantes dans le contentieux civil et la procédure judiciaire que tout le système de droit civil est en crise en Ontario.